

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2024-398 :

**Portant réglementation du stationnement
square du onze novembre**

pour réserver des places de stationnement pour le marché de NOËL

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

LA COMMUNE DE LA FLOTTE

25 COURS FÉLIX FAURE

17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réserver des places de stationnement pour le marché de NOËL, des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé square du onze novembre,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du jeudi 12 décembre 2024 à 8h00 au dimanche 12 janvier 2025 à 20h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit square du onze novembre pour réserver des places de stationnement pour le marché de NOËL organisé par "LA COMMUNE DE LA FLOTTE", comme annexé sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "LA COMMUNE DE LA FLOTTE".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- le Service des Polices,
- LA COMMUNE DE LA FLOTTE
- DELPLANQUE Audrey, placière du marché

Fait à La Flotte, le 03/12/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

